

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2024-154
Occupation du domaine public
rue Saint Michel

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la demande en date du 8 juillet 2024 de Madame Mylène Deloule ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Mylène Deloule est autorisée à réserver un emplacement au droit du 16 rue Saint Michel pour mettre en place une benne afin d'évacuer des déchets végétaux, du 9 au 11 août et du 15 au 18 août 2024.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera fournie par le service LESRA et mise en place par Madame Mylène Deloule qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 3 : Madame Mylène Deloule, le service LESRA, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui la concerne de la bonne exécution du présent arrêté.